

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

14 octobre 1993 – n° 1143
Hebdomadaire romand
Trentième année

De toute façon, ils font n'importe quoi

On connaît le jugement aussi péremptoire que désabusé qui clôt rituellement la discussion au café du Commerce: «De toute façon, ils font ce qu'ils veulent!» Ainsi s'exprime le sentiment d'impuissance de l'homme de la rue à peser sur la marche des affaires publiques et à comprendre les arcanes de la vie politique. A observer les récentes décisions du parlement, on est tenté de proposer un renouvellement de la formule: «De toute façon, ils font n'importe quoi!», un propos lapidaire résumant assez bien l'action des députés qui d'une main sabrent dans les dépenses et de l'autre votent de nouveaux crédits sans guère se préoccuper des ressources disponibles.

Pièce en deux actes joués simultanément.

Face aux déficits croissants de la Confédération, le parlement s'est décidé à tailler allègrement dans les subventions et les frais de fonctionnement, reportant le plus souvent les charges sur les collectivités locales, les consommateurs et les usagers. Dans cet exercice de salubrité budgétaire, on a peine à distinguer une ligne directrice, l'établissement de priorités justifiant un traitement moins rigoureux. A défaut d'un consensus sur les tâches de première importance, la linéarité dans les économies tient lieu de politique.

Dans un même mouvement, le parlement engage de nouvelles dépenses: un milliard à charge de la Confédération chaque année pour l'assurance-maladie révisée, le déficit de l'assurance-chômage à combler, les paiements directs aux agriculteurs en compensation de l'abandon des prix garantis, la mise sur pied d'un contingent de casques bleus, le percement des transversales alpines, et la liste est loin d'être close.

Entendons-nous bien. L'analyse serrée des dépenses publiques et de leur justification est une opération indispensable, d'autant plus après une période de prospérité qui a vu nombre de souhaits trouver une satisfaction financière de la part de la collectivité. Quant aux difficultés financières de l'Etat, elles ne vont pas subitement le dispenser de ses tâches essentielles, sociales, économiques, d'infrastructure, internationales.

Mais ce qui frappe, c'est l'absence de coordination, de cohérence entre le souci d'économiser, les décisions de dépenses nouvelles d'une part et celles qui portent sur les ressources nécessaires d'autre part. Après avoir soulagé substantiellement la caisse fédérale en abaissant les droits de timbre sur les opérations financières, la droite parlementaire n'a pas le courage de proposer franchement aux citoyens-contribuables une TVA à 6,5%, taux minimum indispensable à la réalisation des tâches que le parlement a lui-même approuvées.

A ce jeu-là, c'est la confiance dans la parole des autorités qui s'effiloche. D'une main le parlement adopte des lois, suscite des espoirs, de l'autre il refuse les moyens de les réaliser. La main droite sait déjà que la main gauche ne suivra pas. Ce n'est plus de l'ignorance mais de la malhonnêteté. Les paysans, les assurés, les usagers — voir Rail 2000 — ont de bonnes raisons de se méfier de ce double jeu.

Il est temps pour les partis gouvernementaux, s'ils veulent justifier leur responsabilité particulière, de renouer les fils d'une action politique et financière cohérente. Très rapidement ils ont à élaborer un compromis sur les économies nécessaires, les tâches prioritaires et les moyens de les réaliser. En matière sociale notamment, il est urgent de décider quelle part des coûts doit être imputée aux cotisations, respectivement à l'impôt; en veillant à ne pas trop alourdir le coût du travail — une tentation constante de la gauche — pour ne pas décourager la création d'emplois; en veillant aussi à ne pas assommer le salarié modeste — voir le modèle d'assurance-chômage proposé par l'Union de Banques suisses —, une tentation tout aussi constante de la droite.

L'exercice est exigeant, plus que les escarmouches auxquelles se livrent régulièrement les présidents des trois grandes formations politiques du pays et qui n'intéressent plus personne. Si les partis de gouvernement tardent à l'entreprendre, ils laisseront le champ libre aux démagogues des extrêmes. Et alors, bonjour les dégâts.

JD

Derrière un faux problème, un véritable enjeu

LA LEX FRIEDRICH

qui régleme l'acquisition de biens immobiliers par des étrangers est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1985. Elle succédait à la lex von Moos votée en 1961 et à la lex Furgler votée en 1973.

CHIFFRES 1991

Nombre d'autorisations délivrées pour

logements de vacances 608

résidences principales 282

entreprises, commerces, etc 181

Prix global autorisé en millions de francs

logements de vacances 245

résidences principales 171

entreprises, commerces, etc 1028

Pour ce qui est de la surface totale autorisée, elle concerne en très grande partie les entreprises; logements principaux et de vacances arrivent presque à égalité.

(jd) Depuis une trentaine d'années, l'acquisition d'immeubles par des étrangers fait l'objet d'une réglementation restrictive. Il s'agit d'un domaine considéré comme sensible par les autorités, au même titre que l'effectif de la population étrangère résidant en Suisse. C'est ainsi que dans le cadre de l'accord sur l'Espace économique européen, le Conseil fédéral avait obtenu en la matière un délai d'adaptation. Aujourd'hui le gouvernement, conscient de la nécessité de rapprocher volontairement notre législation des normes européennes, propose un assouplissement de cette réglementation. Mais il reste ferme sur la limitation de l'acquisition de logements de vacances, sous le prétexte de la prolifération des résidences secondaires qui met en danger un aménagement rationnel du territoire.

Dès l'origine, les résidences secondaires sont soumises à un régime plus sévère que les autres objets immobiliers: limitée aux régions touristiques, leur acquisition fait l'objet d'un contingentement dès 1979. Alors que l'achat d'une entreprise industrielle ou commerciale par un étranger ne pose aucun problème: on a bien sûr voulu éviter des mesures de rétorsion à l'encontre des intérêts économiques suisses à l'étranger.

Ce régime plus sévère n'a pourtant pas empêché une progression continue des ventes de résidences secondaires jusqu'au début des années 80, la crise économique ayant depuis lors

sérieusement calmé la demande étrangère. Néanmoins, les cantons touristiques ont toujours ressenti cette législation comme une discrimination, une tutelle de la Suisse urbaine et industrielle sur les régions de montagne.

L'argument du Conseil fédéral en faveur du maintien d'un contrôle sur l'acquisition des logements de vacances manque de pertinence. C'est la multiplication des résidences secondaires qui fait problème et non la nationalité des acquéreurs. Dans l'affaire, le propriétaire étranger joue le rôle du bouc émissaire chargé de tous les maux qui résultent en fait d'une politique lacunaire en matière d'aménagement du territoire. Car cantons et communes disposent des moyens légaux de limiter les superficies dévolues aux résidences secondaires. Certaines communes, aux Grisons et au Tessin notamment, ont déjà pris des mesures dans ce sens.

En proposant une libéralisation, le Conseil fédéral prend acte du fait que la Suisse ne pourra longtemps encore défendre son territoire au moyen du détestable critère de la nationalité, alors que ses propres ressortissants colonisent littéralement les pays voisins. Reste que la revendication des cantons touristiques de s'affranchir de la tutelle fédérale prendrait plus de poids si ils affichaient clairement leur volonté de maîtriser le développement des logements de vacances par un aménagement adéquat de leur territoire. ■

La TVA et les partis cantonaux

(ag) Les présidents des partis suisses et probablement leurs comités centraux, voyez les socialistes, vont annoncer leur soutien à une TVA à 6,5%. Dont acte.

Mais alors, pourquoi n'avoir pas pris une décision politique claire et unique, celle que réclamait le Conseil fédéral: introduire une TVA à 6,5%? Pourquoi cette procédure en deux temps: accepter une TVA à 6,2%, puis demander qu'elle puisse être portée à 6,5%? Pourquoi avoir cédé aux revendications de l'USAM, ouvertement décidée à combattre le 6,5% et celles du Vorort, qui ne se prononce pas ouvertement, mais qui arrête à hauteur de 6,2% son soutien? Pourquoi avoir introduit une procédure référendaire qui ne repose sur aucune base constitutionnelle?

La détermination aujourd'hui affichée, tant mieux, ne fait pas oublier la capitulation politique ni le piège tendu: celui d'un report de la taxe occulte sur les consommateurs (1,2 milliard dont profitera l'industrie d'exportation) et, en même temps, une sévère limitation des ressources, imposée par le 6,2%. Le piège est: la TVA plus les caisses vides.

Au-delà des organes directeurs des partis centraux, c'est au niveau des partis cantonaux et des sections des grandes associations que l'on connaîtra la réalité de la détermination. Le comité central du Parti socialiste suisse a été bien pressé de prendre sa décision; son rôle aurait été de pousser les autres partis à s'engager totalement, sur le terrain, de faire la preuve par l'acte. En prenant position trop vite, il laisse du champ et fournit des arguments aux partisans de la solution minimale qui s'empresseront de dénoncer le socialisme d'Etat et la hausse de la quote-part des prélèvements fiscaux. ■

Qu'avez-vous fait de vos quatre ans ?

En 1989, sortait des urnes lausannoises un Conseil communal dominé par la gauche et les verts et une Municipalité dont la majorité était détenue par les socialistes et les écologistes, grâce à une alliance de ces deux partis au second tour. Yvette Jaggi était logiquement élue syndique, battant son rival radical Olivier Chevallaz. Lausanne était la première de plusieurs villes à connaître une majorité rose-verte: ont suivi Zurich, Genève, Berne.

Nous avons voulu dresser un bilan de cette législature, non pas en tenant une comptabilité des réalisations portant la marque spécifique de la nouvelle majorité, mais en cherchant surtout à connaître les changements plus subtils qui auraient pu voir le jour, dans une autre manière d'exercer le pouvoir. Les six entretiens que nous avons eus avec des acteurs ou des interlocuteurs de la vie politique lausannoise ont été menés en commun par Marlyse Cuagnier, journaliste au «Journal de Genève et Gazette de Lausanne», et Pierre Imhof, rédacteur à «Domaine public». Dans une opération croisée, chacun des deux journaux publie un article de son collaborateur et un commentaire signé du journaliste «invité». Vous pouvez donc découvrir l'analyse de Marlyse Cuagnier et le point de vue de Pierre Imhof dans le «Journal de Genève et Gazette de Lausanne» du vendredi 15 octobre.

SIX ENTRETIENS

Nous avons rencontré avant d'écrire ces articles:

François Jolliet

architecte, assistant à l'EPFL, il est mandaté par l'association Droit de cité et suit les projets d'urbanisme pour Radio Acidule.

Georges Kolb

secrétaire de la section vaudoise de l'Association transports et environnement (ATE).

Maurice Meylan

ancien municipal libéral; il fut directeur des Ecoles, puis des Travaux.

Laurent Trivelli

président du Mouvement de défense de Lausanne (MDL).

Olivier Chevallaz

municipal, directeur des Finances, radical et candidat déclaré de l'Entente à la syndication.

Yvette Jaggi

syndique socialiste, qui brigue un nouveau mandat.

Yvette Jaggi et Olivier Chevallaz sont au moins d'accord sur un point: Lausanne a vécu des changements ces quatre dernières années, pas spectaculaires peut-être, mais les roses-verts ont marqué la législature de leur empreinte. La syndique, bien sûr, s'en félicite et souhaite renouveler le bail pour continuer dans cette même voie. Le municipal des Finances y voit la justification d'un rétablissement de majorité bourgeoise, ce qui a été fait ne correspondant pas à ce qui aurait dû être fait. Les affiches de l'Entente confirment d'ailleurs le bilan du candidat syndic déclaré: «Sortir de l'impasse», disent-elles. L'irréversible n'aurait donc pas été créé — il est encore temps de redresser la barre — mais il est urgent de faire changer de cap le bateau communal.

Yvette Jaggi et Olivier Chevallaz, avec ce constat, sont en accord avec leurs partis respectifs, mais pas avec leur «famille» politique élargie. Nos quatre interlocuteurs non-candidats à la Municipalité font en effet un constat commun: le bilan, certes, est loin d'être nul, mais il est maigre et ne correspond pas aux attentes. François Jolliet regrette que la Municipalité ait fait «essentiellement de la gestion», tout en admettant que «l'intervention politique est difficile et lente» dans ce qui l'intéresse de plus près: architecture et urbanisme. Mais il constate un manque de culture socialiste dans ce domaine, la majorité actuelle n'ayant pas davantage de véritable projet urbain que n'en ont jamais eu les radicaux. Un diagnostic que confirme Georges Kolb: «On n'a pas l'impression que le refus ou l'approbation de nos demandes se fait en fonction d'une conception de la ville».

Question ambiance, ni Laurent Trivelli ni Georges Kolb n'ont senti un changement qui aurait pu marquer les relations de la Municipalité avec les interlocuteurs obligés qu'ils sont sur nombre de dossiers; leurs associations

peuvent en effet intervenir par dépôt d'un recours ou lancement d'un référendum. Ils ne sont ni plus ni moins consultés qu'avant. «Au moins répondent-ils à nos lettres, fait remarquer Georges Kolb, ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres communes ou au canton». Mais l'ATE, qui avait remercié les Lausannois il y a quatre ans par voie d'annonce d'avoir porté quatre de ses membres à la Municipalité, n'a pas vu ses dossiers se débloquent par la grâce de leur présence dans cet exécutif. Toujours aussi difficile, par exemple, de se faire entendre pour obtenir des aménagements en faveur des deux-roues: il semble impossible à Lausanne de réaliser à grande échelle ce qui est courant dans des villes d'outre-Sarine: contre-sens pour les vélos dans les rues à sens unique, espaces mixtes vélos-piétons pour raccourcir certains trajets ou éviter de trop fortes pentes. Une des rares bandes cyclables lausannoises a même disparu sur demande des Transports publics.

Quant à Maurice Meylan son bilan de l'action rose-verte est en contradiction totale avec celui d'Olivier Chevallaz: «Que s'est-il passé durant ces quatre ans ?» demande-t-il d'un air dubitatif, marquant une pause pour suggérer la vacuité de la réponse, avant, bon prince, de passer aux circonstances atténuantes: l'urbanisme est aussi lent qu'un bateau et grande la difficulté d'agir en cette période de basse conjoncture. Et de trouver tout de même «remarquable dans son principe» le plan directeur actuellement en discussion. Un enthousiasme que ne partagent ni François Jolliet — pour qui la notion d'espace public, qui doit parfois primer sur la circulation, est absente du document — ni Georges Kolb qui craint qu'une Municipalité libérale ne soit en rien entravée dans son action par ce plan, tant ses principes sont énoncés de manière générale et peu contraignante.

MAJORITÉ — MINORITÉ

Actuellement, le Conseil communal lausannois se compose, pour les roses-rouges-verts, de:

socialistes	29
écologistes	16
POP	6

Ces trois partis disposent donc de 51 sièges sur 99. A noter qu'ils avaient au départ une majorité de 52 sur 100, un socialiste ayant démissionné récemment et n'ayant pas été remplacé.

Les partis de l'Entente, de leur côté, disposent des forces suivantes:

radicaux	25
libéraux	16
PDC-UDC	7

Ce qui leur fait 48 sièges sur 99 (sur 100 au début de la législature).

La Municipalité a la composition suivante:

socialistes	3
radicaux	2
écologiste	1
libéral	1

●●●

Alors, pas marquants, les roses-verts ? Yvette Jaggi s'en défend et parle avec raison de la politique culturelle — Lausanne est une des rares collectivités publiques à avoir maintenu le montant de ses contributions en termes réels et à prévoir leur indexation pour 1994; elle cite également les 40 heures pour le personnel communal, la compensation semestrielle du renchérissement, la politique sociale, les nouvelles tarifications, plus écologiques, de l'eau et de l'électricité, la promotion du gaz, les campagnes de sensibilisation sur les déchets, les mesures en faveur de l'égalité, le préavis sur le stationnement et une foule de décisions où l'influence majoritaire a été déterminante. Mais elle reconnaît aussi que toutes les attentes, forcément immenses, n'ont pas été satisfaites et que le courant n'a pas assez bien passé avec les interlocuteurs représentants de milieux pourtant politiquement proches des roses-verts. On en est resté aux formes traditionnelles de participation, ces immenses commissions auxquelles *«on présente des gadgets et qui sont en fait des bureaux de réclamation»* pour reprendre la critique de Laurent Trivelli. La Municipalité,

c'est vrai, n'a pas pris les devants, n'a pas cherché à nouer le contact avec ces milieux. Mais nombre d'associations semblent ne pas encore avoir réalisé qu'elles étaient passées du côté majoritaire. Les contacts non protocolaires ont été rares, voire inexistant, et le téléphone personnel, en marge d'une requête dans les formes, n'est pas encore passé dans les mœurs.

L'Entente, sur ce point, a manifestement gardé l'avantage. Et ce d'autant plus qu'elle gère les deux dicastères-clés, les seuls qui soient véritablement politiques: Travaux et Police, qui contrôlent ensemble l'urbanisme et la circulation. Alors que les socialistes, à part la syndiculture, se sont «contentés» des Ecoles et de la Sécurité sociale, domaines d'application de lois cantonales et où la marge de manœuvre est réduite. Quant à l'écologiste Daniel Brélaz, il a su se faire respecter aux Services industriels, qu'il a d'une certaine manière ramenés dans le giron municipal (comme ses deux prédécesseurs se vantaient de l'avoir fait avant lui). Il a pu y mener quelques expériences avec des véhicules électriques et des panneaux so-

●●●

L'un bluffe, l'autre pas

Yvette Jaggi a l'avantage de sa sincérité: si elle est fière de ses réussites, elle est consciente des domaines où elle n'a pas atteint les objectifs qu'elle s'était fixés. On l'a souvent décrite comme femme de parlement plus que de gouvernement... Elle avoue regretter le Conseil des Etats: une assemblée plus confidentielle que le National, plus souple dans son fonctionnement mais au pouvoir aussi étendu. Un cénacle de gentlemen dans lequel elle avait trouvé sa pleine mesure.

Bien, mais à Lausanne ? Disons que, sur un carnet scolaire, le régent aurait marqué «Pourrait faire mieux». Femme de dossiers, elle a négligé ceux qui touchaient à l'urbanisme. Présidente de la Municipalité et à ce titre paratonnerre et chargée des relations publiques, elle a continué de séduire par son érudition et son impressionnante capacité de travail lors de discours et manifestations protocolaires; le bilan est par contre plus mitigé lors de séances de travail autour d'une table: plusieurs interlocuteurs relèvent sa froideur et sa distance, comme si les questions dont on l'entretenait ne parvenaient pas à l'intéresser vraiment. Attitude soulignée par son habitude d'utiliser un langage codé aux références réservées à quelques happy few.

Si la syndique n'a plus rien à apprendre dans le domaine de la fiscalité indirecte, il lui reste à confirmer son intérêt sincère mais de fraîche date pour des problèmes à la fois moins théoriques et plus urbains.

Olivier Chevallaz, s'il est placé à la tête d'une Municipalité à dominante bourgeoise, en fera *«beaucoup plus pour l'économie»* que les roses-verts. Mais est-ce vraiment une tâche de compétence communale et surtout une question de sensibilité politique ? Neuchâtel a réussi sa promotion économique sous la houlette d'un socialiste alors que les Vaudois ont été plus que discrets sous direction radicale... *«Je pourrais faire mieux que le canton, assure Olivier Chevallaz. Ça a été mon métier.»* Belle assurance, qui correspond bien au personnage et qui semble lui tenir lieu de programme politique.

L'actuel municipal des Finances a, en campagne, un avantage sur ses adversaires politiques: il y va au bluff, et ne s'encombre pas de fausse modestie, ce qui lui donne une assurance aussi séduisante que fragile. Mais s'il donne le change avec aisance lors d'un débat en salle, il affiche vite ses limites au cours d'un entretien plus personnel. Cette manière de parler de Chicago ou de Hongkong comme s'il venait d'en rentrer, ce tic de sortir toutes sortes d'objets imaginaires de ses poches pour souligner ses propos finissent par faire ressembler celui qui voudrait «vendre» Lausanne aux plus grandes multinationales à un démarcheur vantant les mérites d'un purificateur d'air.

Son ambition, finalement, est limitée; illustration, cette phrase qui résume assez bien son désir de changement: *«Eviter les affrontements, mais solutionner les problèmes».*

Ce sentiment d'indifférence...

Qui, il y a près de quatre ans, aurait prédit que les élections lausannoises de 1993 seraient si peu enthousiasmantes ?

La droite venait de perdre face à l'alliance rose-verte et annonçait d'emblée la reconquête musclée d'un bastion considéré comme acquis, pour ainsi dire de «droit divin», depuis des décennies.

Or, on ne trouve pas trace, cet automne, de la bataille acharnée promise, ni même d'un semblant de «débat de société», à quelques semaines du verdict des urnes. Au point que l'on en vient à se demander si les partis de la gauche tiennent tant que cela à gouverner, et si ceux de la droite sont si malheureux dans l'opposition.

Ce sentiment d'indifférence est la conséquence d'une législature en demi-teinte, qui n'a finalement convaincu personne. L'«usure» manifeste qui en découle résulte sans doute aussi bien de la difficulté éprouvée par les uns à faire aboutir quelques projets que de celle des autres à proposer une alternative consistante à un pouvoir pourtant encore mal assis.

Chacun a géré son nouveau rôle cahin-caha. Et ces quatre années ont, en fin de compte, été avant tout la somme de deux faiblesses relatives.

Socialistes et écologistes n'ont pas apporté le

«changement» attendu par ceux qui les ont conduits au pouvoir.

Mais la droite n'a pas fourni la preuve qu'elle aurait fait mieux, ou différemment.

C'est bien là que le bât blesse.

On a observé des changements si dérisoires, durant cette alternance, que la «jeune» minorité ne saurait rien proposer de réellement nouveau qui ne soit farfelu ou utopique. Elle ne s'y risque d'ailleurs pas: ses années de pouvoir sont trop proches pour que la comparaison ne soit pas évidente. Mais sans doute aussi tout simplement parce que les temps ne se prêtent plus aux promesses creuses propres aux périodes d'euphorie.

Quant à la gauche, qui a voulu prendre la direction des opérations, il ne lui reste qu'à assumer. Oserait-elle tenir ses discours d'avant 1989 — ceux de son opposition triomphante — qu'elle se ridiculiserait. Au vu de la gestion résolument pragmatique menée depuis...

On ne saurait dès lors s'étonner de la parenté des programmes et du manque de réelle contradiction entre les candidats en lice au cours de ces dernières semaines. Du «tout est possible», on est passé au «faisons au mieux», avec les personnalités et les moyens disponibles.

Marlyse Cuagnier

ÉLECTIONS COMMUNALES

L'élection au Conseil communal et le premier tour pour la Municipalité auront lieu le 31 octobre.

Pour être élus au premier tour, les candidats à la Municipalité doivent obtenir la majorité absolue des suffrages.

L'élection du syndic — ou, bien sûr, de la syndique — a lieu ensuite; ne peuvent être candidat-e-s que les personnes élues à la Municipalité.

A la Municipalité, socialistes et écologistes font liste commune avec leurs quatre sortants; Les radicaux présentent trois candidats (dont un sortant) et les libéraux deux (un sortant).

...

lares, tout en imposant sa sensibilité sur des sujets de plus grande portée.

Si cette répartition des dicastères s'est faite à la satisfaction de Jean-Jacques Schilt, qui se voyait mal quitter la direction des Ecoles, et de Pierre Tillmans, qui ne pouvait s'imaginer ailleurs qu'à la Sécurité sociale, elle n'a pas convaincu grand monde. Pour Maurice Meylan, *«Yvette Jaggi a rêvé d'un certain unanimisme autour d'elle et d'une réconciliation après une fin de législature difficile. Je peux la comprendre, mais il y a eu une erreur politique. Et ce d'autant plus que les Travaux étaient à prendre puisque je ne me représentais pas»*. Contrôler la direction de Police aurait impliqué d'en évincer le radical Lienhard, ce à quoi la majorité n'a pas voulu se résoudre. Olivier Chevallaz regrette lui aussi que la majorité n'ait pas eu *«le courage d'assumer au moins les Travaux»*. Mais moins qu'à satisfaire la soudaine modestie de la droite, le contrôle de ces deux dicastères aurait permis aux socialistes d'intervenir directement sur les dossiers qu'ils se doivent de contrôler. A tel point d'ailleurs que Jean-Jacques Schilt est apparu durant ces quatre ans comme le «vice-directeur» des Travaux. Les socialistes y auraient aussi été en contact plus direct avec les contestataires de la précédente législature qui se regroupaient essentiellement sur des questions d'urbanisme.

Pierre Imhof

MÉDIAS

Il a fallu le déplacement à Genève des Chambres pour que l'ancienne vedette de la télévision alémanique Werner Wetterli, conseiller national zurichois UDC, s'aperçoive qu'on ne peut pas capter à Genève les émissions de la radio alémanique. Il ne s'était jamais demandé si les Romands de Zurich pouvaient écouter «leur» radio.

La chaîne américaine NBC et le Crédit Lyonnais ont acquis la majorité du capital de la chaîne anglophone *Super Channel*, qui était en mains italiennes.

Le *Schweizer Lexikon* est complet. Six volumes ont paru en allemand; on y trouve *Domaine public*.

En plus de l'hebdomadaire *Dreiland Zeitung*, la région des trois frontières a un autre périodique bilingue français-allemand, *Regio Echo*, édité à Mulhouse.

Un des chefs de service Télécom-PTT a reçu 40 000 francs pour avoir proposé des modifications dans certains programmes informatiques fournis par le privé. Il a ainsi fait économiser des millions à son entreprise.

L'INVITÉ DE DP

Et si la prochaine session avait lieu à Luxembourg ?

BEAT KAPPELER

économiste et journaliste indépendant

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Secrétaire de rédaction:
Frances Trezevant
Honegger (fth)
Ont également collaboré à ce numéro:
Marlyse Cuagner
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Beat Kappeler
Abonnement: 75 francs pour une année
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9
Composition et maquette:
Frances Trezevant
Honegger, Pierre Imhof,
Françoise Gavillet
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens

A la fin de leur séjour à Genève, les parlementaires suisses-allemands ont exprimé leur satisfaction et leur surprise. Certains avouent même avoir eu comme une révélation. D'aucuns étaient pour la première fois à Genève et pratiquement personne n'avait séjourné en Suisse romande, ne serait-ce que pour quelques jours. Voilà qui confirme mes pires craintes et m'amène à deux conclusions.

J'ai toujours craint que les décisions du parlement, si souvent insuffisantes, le soient par la mauvaise connaissance des dossiers, des sujets, par bêtise en quelque sorte. Ces aveux publics et multiples de méconnaissance d'une partie importante du pays me le confirment. Sociologiquement parlant, ce parlement est composé de présidents de communes, de conseillers cantonaux des vallées rurales retirées, d'employés du secteur public — donc de gens qui habitent une orbite très locale, professionnellement et politiquement. Et comme tous les gens simples, ces parlementaires apprennent en touchant les choses et non en lisant des dossiers.

C'est pourquoi j'arrive à la conclusion que ce parlement doit continuer à faire ses sessions ailleurs qu'à Berne. La prochaine étape devrait être un des palais de la Communauté européenne sur le plateau de Kirchberg, au Luxembourg. Longer la bâtisse ultra-moderne de la Cour européenne pour aller à une séance de commission dans le bâtiment Jean Monnet, aller vite demander entre deux séances quelques documents à l'Office des publications officielles des CE, tomber sur un officiel danois ou grec dans un restaurant le soir, c'est ce genre d'évidence dont semblent avoir besoin ces parlementaires suisses qui viennent des vallées.

La deuxième réforme du parlement devrait être l'interdiction de tout autre mandat public des députés. D'une pierre deux coups — on arriverait ainsi à créer une couche vraiment nationale de politiciens. Leur horizon serait forcément la politique nationale, internationale quelquefois, et non plus la politique locale. Le deuxième avantage serait qu'ils auraient enfin plus de temps à disposition. Je pense que le prétendu surmenage des miliciens ne provient pas de leur profession, mais de leurs multiples engagements politiques locaux, là où ils ont fait leurs débuts en politique. Si la Confédération les payait mieux, comme ils le demandaient récemment, cet argent serait perdu, car peu de parlementaires renforceraient leurs activités nationales, ils s'engouffreraient encore plus dans leurs activités locales peu payées. Avec l'interdiction des cumuls politiques, cette classe de politiciens nationaux aurait tout loisir d'avoir une occupation professionnelle exigeante, gage d'un savoir minimal, sans manquer du temps nécessaire pour se con-

sacrer à son travail politique au niveau national.

Aujourd'hui, de moins en moins de vrais professionnels de la vie civile se font élire. Les salles de Berne sont remplies de gens qui sont des politiciens locaux depuis leur jeunesse, des fonctionnaires à mi-temps d'associations diverses, qui combinent tout cela pour pouvoir vivre. Ils dépendent de chacun de ces petits postes pour joindre les deux bouts et sont donc peu enclins à prendre des risques; ils ne connaissent rien en profondeur mais naviguent en touche-à-tout superficiels. Ceci trahit l'idée du parlement de milice. Le parlement de milice fait au contraire appel à des professionnels de la vie hors de la politique de métier, qui pendant quelques années consacrent une partie de leur temps à la résolution de problèmes. Aujourd'hui, ces politiciens aux multiples petits boulots politiques sont de faux politiciens professionnels à vie — tout en manquant de professionnalisme là où il importe: dans la connaissance du monde. ■

On «informe» gratis

(cfp) La baisse du volume des annonces frappe aussi les journaux gratuits: le 30 septembre, *Super Léman* (50 000 exemplaires) cessait de paraître. Plusieurs journaux gratuits ont également disparu à Zurich.

D'autres, tel le *Berner Bär* inaugurent une nouvelle formule où la couleur, l'agressivité et autres ingrédients de la presse de boulevard visent à conquérir un lectorat: les enquêtes REMP ont en effet révélé que leur tirage est supérieur au nombre estimé de leurs lecteurs.

La plupart des feuilles gratuites paraissant en Suisse alémanique sont hebdomadaires; les mieux implantées, la *Züri Woche* et l'*Anzeiger* (Suisse orientale) ne paraissent pas menacées. La *Züri Woche*, émanant des milieux économiques proches du conseiller national Walter Frey (UDC), a une présentation élégante, utilise habilement le bleu zurichois et distille une pensée politique bien orientée à droite. L'*Anzeiger* publie deux éditions régionales, l'une pour Saint-Gall, Appenzell et le Liechtenstein et l'autre pour la Thurgovie.

La *Bündner Woche* complète la palette de l'éditeur Gasser de Coire qui domine le marché local. Elle est distribuée gratuitement dans le Rheintal proche du chef-lieu cantonal, alors que l'abonnement est payant pour les autres régions.

Les feuilles gratuites peuvent jouer un rôle particulier dans les régions rurales. *Aemme Zytig*

Ne pas renchérir le coût du travail

PRODUCTIVITÉ ET TRAVAIL

Selon l'institut Créa, le nombre de postes de travail devrait diminuer de 2,3% en 1993 alors que, simultanément, la productivité apparente, soit le Produit intérieur brut divisé par le nombre de postes de travail, augmentera de 2,3%.

De son côté, le Produit intérieur brut ne devrait baisser que de 0,7%.

Source: Institut Créa de macroéconomie appliquée (1015 Lausanne): *Analyses et prévisions 1993-1995*.

(ag) La sécurité sociale ne doit pas être un serpent qui se mord la queue. Elle ne doit pas détruire là où elle est censée protéger. Or en renchérissant le coût du travail, elle freine l'embauche. Les correctifs proposés suggèrent, avant tout, de fiscaliser certaines charges (proposition Tschopp pour l'assurance-maladie des personnes de grand âge, AVS Plus, décision française concernant les allocations familiales, financement par la TVA de l'AVS comme le propose un des volets du projet qui sera soumis à la ratification du peuple, etc).

La fiscalisation a l'inconvénient d'être une nouvelle variante de l'Etat-Providence et de couper les liens avec l'économie productive.

Dans la recherche de modèles inédits, nous

versions au dossier celui de Jean-Lou Bourgeois, chercheur à l'Université de Lille II que nous reproduisons partiellement ci-dessous. Le modèle est théorique en ce sens qu'il ne s'applique qu'à l'entreprise qui serait cotisante d'une seule et unique caisse.

Son originalité est la suivante. Alors que la majorité des propositions repose sur le postulat: «la productivité paiera», il fait une application immédiate et concrète de ce principe. L'amélioration de la productivité est souvent synonyme de chômage accru (voir en marge l'extrait des prévisions de l'institut Créa pour 1993). La productivité, dès lors, devrait être saisie à la source de manière qu'il y ait incitation et encouragement de l'emploi. ■

Les charges sociales en fonction de la productivité du travail

«Puisque les cotisations sociales sont dissuasives pour l'emploi, nous accréditons l'idée qu'il faille changer leur assiette, car seule une refonte globale du système paraît devoir éviter les effets pervers des politiques catégorielles actuellement menées. (...)

Il faut, pour y parvenir (...), adopter pour assiette la productivité apparente du travail, c'est-à-dire l'efficacité du travail calculée en divisant la valeur ajoutée par le facteur travail.

Un exemple chiffré et simple permet de comprendre l'intérêt de ce changement d'assiette. Soit une entreprise qui réalise une va-

leur ajoutée de 1 000 000 de francs avec dix salariés. Sa productivité est de 100 000 francs par salarié. C'est l'assiette que nous proposons de retenir pour les cotisations sociales. Si son activité fluctue, et que sa valeur ajoutée varie à la hausse ou à la baisse, sa productivité varie dans les mêmes proportions. Ainsi, si la valeur ajoutée diminue de 10% et passe donc à 900 000 francs, la productivité baisse aussi de 10% pour s'établir à 90 000 francs, et les charges sociales assises sur cette productivité diminuent dans la même proportion; le système est neutre pour l'emploi. Mais il devient franchement incitatif en cas de variation des effectifs.

Si notre entreprise, avec son million de valeur ajoutée et ses dix salariés, décide de licencier un salarié, sa productivité augmente et s'établit à 111 111 francs (1 000 000/9). Son assiette augmente et ses charges sociales aussi. Si par contre elle embauche un salarié, sa productivité se fixe à 90 909 francs (1 000 000/11), son assiette diminue, ses charges sociales aussi. Toute la philosophie de l'actuel système est renversée. Il devient gratifiant d'embaucher et pénalisant de licencier, tout en tenant compte des variations de la conjoncture économique pour le niveau des cotisations.

Selon les modalités d'application, la taxation de la productivité apparente du travail peut présenter d'autres avantages. Elle peut être un puissant vecteur de lutte contre l'emploi clandestin, et indirectement contre l'immigration clandestine, puisque l'employeur aura tout intérêt à déclarer ses salariés, sinon il paiera plus; un instrument de partage du travail, si l'on exclut du facteur travail qui tempère la valeur ajoutée les heures supplémentaires et si l'on retient une base forfaitaire élevée pour chaque emploi à temps partiel (exemple: 3/4 de poste quelle que soit la durée du travail).» ■

(Extrait d'un article de Jean-Lou Bourgeois, publié dans le *Monde* du 7 avril 1993).

●●●

et *Wochen-Zeitung für das Emmental und Entlebuch* sont des hebdomadaires régionaux. La publicité et les informations sont bien ciblées sur un lectorat de contrées un peu à l'écart. Le premier a environ 900 abonnés pour un tirage distribué de 25 000 exemplaires; l'audience est de 1,3 lecteur par exemplaire. Le second compte environ 1700 abonnés pour un tirage de 29 000 exemplaires.

En 1972, la Commission des cartels avait consacré une enquête aux feuilles d'annonces gratuites.

Lorsque la presse gratuite se fait militante et qu'elle remplace, comme c'est souvent le cas maintenant, l'achat, et donc le choix, d'autres journaux, elle joue un rôle bien plus qu'économique... ■

Pas de politique extérieure sans ministre des affaires étrangères

NÉE LE
8 OCTOBRE 1993

La Conférence des gouvernements cantonaux est une conséquence du rejet de l'EEE. Les cantons avaient en effet été associés à l'élaboration des décisions les concernant dans le cadre de la préparation à l'intégration européenne.

C'est pour maintenir la collaboration et la concertation intercantonale, mais aussi pour assurer la coordination et l'information des cantons dans les affaires fédérales qui les concernent que la conférence a été créée.

(ag) L'idée est bonne, elle a connu un début d'exécution, c'est encore mieux. Deux fois l'an, les cantons se réuniront en conférence intercantonale de coordination. Alors que ces conférences n'existent qu'à l'échelle régionale (Suisse romande, Suisse centrale, Suisse orientale, Nord-Ouest) ou par spécialisation (assurances sociales, finances, éducation, etc), le nouveau regroupement sera à la fois national et généraliste.

Pour faire quoi ? Ne manquent pas les sujets de compétence cantonale, où l'accord des violons serait le bienvenu, mais la coordination — la conférence ne pourra agir que par voie persuasive — touchera souvent des intérêts naturels (ou égoïstes). Imaginons par exemple que s'affirme la volonté de créer un véritable «marché intérieur suisse», surgiront inévitablement des «féodalités» régionales.

D'autre part, les départements spécialisés seront portés à défendre leurs particularités et leurs liaisons institutionnelles, verticales, avec le pouvoir fédéral.

On souhaite donc deux choses.

Que la conférence générale trouve un style qui la distingue de toutes les coordinations et des «amicales» ! Qu'elle ait une méthode de travail, des procédures de communication et qu'elle recherche pour asseoir sa crédibilité quelques premiers résultats tangibles.

Mais l'on perçoit que ces efforts seront sujets à de grandes pertes d'énergie tant que les cantons n'auront pas revu leur propre organisation. Qui a la responsabilité des relations intérieures non spécialisées, qui coordonne les démarches sectorielles ?

A partir du moment où l'on prétend ne pas se laisser écraser par les tâches administratives, mais retrouver des fonctions politiques, cette question est inévitable. La poser suscite d'immédiats réflexes de défense. Le coordinateur est perçu comme ayant un pouvoir supérieur; ce serait contraire à la collégialité et pour un peu antidémocratique !

Si les cantons ne résolvent pas ce problème d'efficacité interne, ils auront de la peine à mettre sur pied une «politique étrangère» crédible. ■

MANUELS SCOLAIRES

Géo et histoire restent des matières cantonales

LES MANUELS
SCOLAIRES

vaudois se répartissaient de la manière suivante en 1991:

Editions

– cantonales ou intercantionales	11%
– vaudoises	16%
– étrangères	18%
– suisses	29%
Co-édition vaudoise et privée	26%

(jg) À la suite de la question d'un député, le Conseil d'Etat vaudois vient de publier un rapport sur l'adoption de manuels scolaires communs en Suisse romande. Un effort important a déjà été accompli dans de nombreuses branches.

Tous les cantons romands utilisent les mêmes ouvrages pour l'enseignement de la mathématique de la première à la sixième année. C'est également le cas pour l'écriture, l'éducation physique et la musique. Les manuels de physique-chimie sont les mêmes dans tous les cantons francophones, à l'exception de Fribourg. Pour le grec et le latin, Fribourg et Valais font bande à part. Faut-il y voir un facteur culturel ? L'importance plus grande accordée aux études classiques dans les établissements religieux qui firent la gloire des Etats catholiques ? Réponse difficile. Il est vrai que l'allemand et l'anglais ne sont pas mieux lotis. Un effort est en cours pour parvenir à une unification romande en ce qui concerne les manuels d'allemand.

Lorsqu'on parcourt la liste des disciplines ayant fait l'objet d'un travail de mise en com-

mun, on s'aperçoit que l'effort a surtout porté sur les disciplines de base, écriture et mathématique, ou sur des domaines relativement techniques, physique-chimie, voire latin-grec. Par contre, l'harmonisation est beaucoup plus difficile dans les domaines qui relèvent de l'identité collective.

Le rapport du Conseil d'Etat mentionne d'ailleurs qu'«en géographie, les particularités locales doivent être respectées», pour ne prendre que cet exemple. Une demande vaudoise de réalisation intercantonale n'a, semble-t-il, intéressé aucun canton. Dans le domaine de l'histoire, la collaboration romande est également faible. Rien de tout cela n'est surprenant. L'histoire et la géographie semblent des branches peu importantes et elles constituent une des clés de la construction du sentiment d'appartenance à un canton.

On le sait bien, pendant longtemps, ces deux branches servaient à fabriquer des Suisses plutôt qu'à transmettre des connaissances; les historiens contemporains se sont attachés avec gourmandise à démonter les mécanismes de l'invention des Helvètes, du 1^{er} Août ou de Nicolas de Flüe...

Les cantons ont eux aussi besoin d'être au centre du monde, de valoriser l'Escalade, la Sarine ou le major Davel. Si les manuels scolaires y contribuent sans manipulation excessive et en aiguillant le sens critique, il s'agit là d'opérations utiles. Après tout, on ne peut s'ouvrir aux autres qu'en sachant qui l'on est ! ■